



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260413-20260441-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-04-41

Subvention communale à l'association Fitness – année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Virgine BONIN.

REPRESENTÉS :

Faustine URBAIN par Sidonie KARM

Mélanie RAULT par Sylvie BIGAY

Vincent LAVISSE par Virginie PRET

ABSENT : Aline READ

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Absents : 1

Votants : 28

Présents : 25

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Emma PAYOM est désignée secrétaire de séance

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt des actions proposées par l'association FITNESS ;

CONSIDERANT la consultation du Comité Vie Associative en date du 17 février 2026 ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

1/ **DECIDE** d'attribuer pour 2026 une subvention de 1 200 € à l'association FITNESS ;

2/ **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2026 adopté ce jour et s'impute au chapitre 65, article 65748 ;

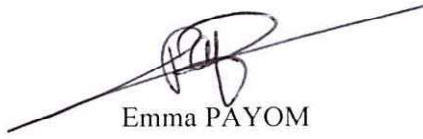
Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260413-20260441-DE

3/ **PRECISE** que la subvention fera l'objet d'un versement courant 2026.



Emma PAYOM

La secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire